Procedure file

Informations de base

RSP - Résolutions d'actualité	2016/2520(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la situation en Éthiopie Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Éthiopie		

Acteurs principaux

Parlement européen	

Evénements clés

21/01/2016	Résultat du vote au parlement		
21/01/2016	Débat en plénière		
21/01/2016	Décision du Parlement	T8-0023/2016	Résumé
21/01/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2016/2520(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d?urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Proposition de résolution		B8-0082/2016	19/01/2016	EP	
Proposition de résolution		B8-0086/2016	19/01/2016	EP	
Proposition de résolution		B8-0087/2016	19/01/2016	EP	
Proposition de résolution		B8-0091/2016	19/01/2016	EP	
Proposition de résolution		B8-0095/2016	19/01/2016	EP	
Proposition de résolution		B8-0100/2016	19/01/2016	EP	

Proposition de résolution		B8-0121/2016	19/01/2016	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B8-0082/2016	19/01/2016		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0023/2016	21/01/2016	EP	Résumé

Résolution sur la situation en Éthiopie

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Éthiopie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement a rappelé qu'au cours des deux derniers mois, la région d'Oromia, plus grande région du pays où vit le principal groupe ethnique éthiopien, avait été secouée par une vague de manifestations du fait de l'expansion des limites de la municipalité de la capitale, Addis-Abeba, qui fait encourir aux agriculteurs le risque d'être expulsés de leurs terres.

Selon des organisations internationales de défense des droits de l'homme, les forces de sécurité ont répondu aux manifestations généralement pacifiques en tuant aux moins 140 manifestants et en en blessant de nombreux autres. En revanche, les autorités ne reconnaissent que la mort de dizaines de civils et de douze membres des forces de sécurité.

Le Parlement a condamné fermement le recours récent à une violence excessive par les forces de sécurité dans l'Oromia et dans l'ensemble des régions du pays et demandé la libération immédiate de toutes les personnes emprisonnées pour avoir exercé leur droit à se réunir pacifiquement et leur droit à la liberté d'expression.

Rappelant au gouvernement éthiopien qu'il a l'obligation de garantir les droits fondamentaux, le Parlement demande à ce dernier :

- de mener une enquête crédible, transparente et indépendante sur l'assassinat des manifestants et sur les diverses violations supposées des droits de l'homme qui ont émaillé le mouvement de contestation, et de traduire devant les tribunaux compétents les responsables dans le cadre de procédures équitables;
- de respecter la déclaration universelle des droits de l'homme et la charte africaine, notamment le droit de réunion pacifique ainsi que la liberté d'expression et d'association ;
- d'inviter le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association ainsi que d'autres experts des Nations unies spécialisés dans les droits de l'homme à venir en Éthiopie et à faire rapport sur la situation dans le pays;
- de ne plus entraver la liberté des flux d'information en bloquant les émissions et en harcelant les médias, de garantir les droits de la société civile et des médias locaux et de faciliter le déplacement des journalistes indépendants et des observateurs des droits de l'homme dans l'ensemble du pays ;
- de cesser de recourir à la loi contre le terrorisme (loi no 652/2009 contre le terrorisme) pour réprimer les opposants politiques, les dissidents, les défenseurs des droits de l'homme ;
- d'interdire toute discrimination ethnique ou religieuse et d'uvrer en faveur d'un dialogue pacifique et constructif entre toutes les communautés.

Le Parlement a rappelé que le respect des droits de l'homme et de l'état de droit étaient des volets essentiels des politiques de l'Union, qui conditionnent l'aide au développement allouée à l'Éthiopie et à la Corne de l'Afrique. Il a demandé à l'Union européenne, en sa qualité de principal donateur, de surveiller de près les programmes et les politiques pour s'assurer que l'aide de l'UE au développement ne serve pas à violer les droits de l'homme en Éthiopie, notamment à travers des programmes prévoyant le déplacement des agriculteurs et des éleveurs pastoraux.

Fortement préoccupé par les conditions climatiques dévastatrices actuelles en Éthiopie qui aggravent la situation humanitaire dans le pays, le Parlement a demandé à l'Union européenne et à ses partenaires internationaux d'accroître leur aide. Il a salué la contribution financière récemment annoncée par l'Union européenne et demandé à la Commission de veiller à fournir d'urgence des fonds supplémentaires.

Enfin, le Parlement a rappelé que l'Éthiopie était un important pays de destination, de transit et d'origine pour les migrants et les demandeurs d'asile et que le pays accueille le plus grand nombre de réfugiés en Afrique. Il a pris acte de l'adoption du programme commun UE-Éthiopie pour les migrations et la mobilité et demandé à la Commission de surveiller étroitement l'ensemble des projets qui viennent d'être lancés au titre du Fonds d'affectation spéciale de l'Union pour l'Afrique.